

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

APPARITION D'O.V.N.I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

83306848

N.º 125 / 19. 83

OBJET DE LA PROCÉDURE

Apparition d'O.V.N.I entre le 20/4/83 à 23 heures et le 21/4/83 à 00 heures 05

ENQUÊTE

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse
2	Croquis d'état des lieux.
3	Planche photographique.
4	Procès-verbal d'audition de témoins
5	Procès-verbal d'audition de témoins



	INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	
	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
DESTINATAIRES	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A 1 Monsieur le Préfet, Commissaire de la République 1 Monsieur le Procureur de la République à 1 Monsieur le Commandant de la 1 ^{re} Région Aérienne à 2 Monsieur le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire à <u>PARIS</u>
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de groupement LE

SUITE DU G. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU, ET TRANSMIS PAR :

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

1 /

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

125/1983

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour, *date et heure* le vingt et un avril mil neuf cent quatre vingt trois à *nous trouvant à (lieu)* zéro heure dix minutes, nous trouvant à

Nous soussigné(s)

Gendarme, Agent de police judiciaire,

Vu les articles 20 & 75 - -

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M. né le 9 juin 1936

FILIATION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

demeurant

agriculteur, qui nous déclare:

Ce soir alors que je me trouvais dans mon écurie aux alentours de 23 heures, j'ai aperçu au travers d'une fenêtre une très forte lueur rouge vive d'un rouge comparable à un brasier.

Je suis sorti, intrigué, afin de mieux observer ce qui se passait. Une fois dehors j'ai encore vu cette boule qui changeait de couleur. Elle devenait pâle. En pâlisant, elle prenait la couleur d'une flamme jaune. Ensuite elle reprenait une couleur rouge vive. Chaque couleur restait environ trois minutes.

Cette boule se trouvait je pense à la verticale de SAINT-PIERREMONT, en fait je ne peux estimer ni sa hauteur dans le ciel ni sa distance dans l'espace. D'où je la voyais cette boule avait un diamètre de 15 centimètres.

Le temps de ce soir est très clair et doux avec très peu de vent.

Cet O.V.N.I se déplaçait de droite à gauche puis de haut en bas. Ces déplacements étaient très rapides et représentaient d'où je me trouvais une distance de 1 mètre à peu près.

De temps en temps cet OVNI rayonnait. Un rayonnement à la fois, sauf une fois où il y en a eu deux en même temps. Ces rayons étaient longs de 10 centimètres environ, de couleur rouge mais n'émettaient pas de faisceaux lumineux.

Un quart d'heure après le début de mon observation j'ai appelé Monsieur qui est venu avec moi puis j'ai alerté la Gendarmerie.

Cet objet n'est ni un avion, ni un hélicoptère ni la lune. Mon observation a duré plus d'une heure.

Je tiens à préciser que l'OVNI a disparu 3 fois.

D'autre part au bout d'un moment il s'est mis à s'éloigner en direction du nord-ouest. J'ajoute que cet engin ne faisait aucun bruit. Cela s'est terminé par un point lumineux qui a disparu d'un seul coup.

Le 21 avril 1983 à 00 Heures 30

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

L'enquêteur,

(A signé au carnet de déclarations)

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

<input checked="" type="checkbox"/> PROCES-VERBAL D'AUDITION DE	TEMOIN
AUTRE CAS	

PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
125/1983

N° PIÈCE	N° FEUILLET
	1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour, *date et heure* le vingt et un avril mil neuf cent quatre vingt trois à 00 heures 35 nous
nous trouvant à (lieu) trouvant

Nous soussigné(s) **Gendarme, Agent de police judiciaire,**
 Vu les articles **20 & 75 -** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M. né le 7 juillet 1944

FILIATION *← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →* SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

demurant carreleur, qui nous déclare:

Ce soir vers 23 heures 10 monsieur est venu me chercher en me disant qu'il y avait une chose bizarre dans le ciel.

Une fois dehors, j'ai bien vu une boule toute rouge. Tout ce que j'ai vu, monsieur vient de le déclarer. En tous points cela correspond avec ce que j'ai pu voir au cours de toute mon observation.

Pour moi il s'agit également d'un O.V.N.I

Le 21 avril 1983 à 00 heure 45

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

L'enquêteur, //

(a signé au carnet de déclarations)

D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

8 3306848

CODE UNITÉ 03 659 PROCÈS-VERBAL N° 125/1983 / 19'

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° PIÈCE 1 N° FEUILLET Premier

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

APPARITION D'O.V.N.I : A SOMMAUTHE, 08 240 BUZANCY.

TEMOINS: Messieurs

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

Gendarme, Agent de police judiciaire,
Gendarme; Agent de police judiciaire,

VU L'ES) ARTICLE(S) 20 & 75 du code de procédure pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR le vingt avril mil neuf cent quatre vingt trois nous trouvant en service de surveillance de nuit dans la commune de NOUART -(08)-, à 23 heures 20' nous recevons un appel radio de notre Brigade.

Le Gendarme de permanence à notre unité nous signale une communication téléphonique de Monsieur Ce dernier aurait aperçu une "chose" bizarre dans le ciel à SOMMAUTHE, il s'agirait d'un OVNI.

Aussitôt nous nous transportons sur les lieux à bord de notre véhicule de destination.

I. ETAT DES LIEUX.

Le village de SOMMAUTHE (157 habitants) fait parti/ du canton de BUZANCY. Distant du chef lieu de canton de 11 kilomètres, il est entouré au nord par le bois dit "DE SOMMAUTHE", au sud-est par la commune de VAUX EN DIEULET, au sud-ouest par le hameau de FONTENOY et à l'ouest par la commune de SAINT-PIERREMONT. (Voir pièce n° 2)

II. CONSTATATIONS.

A notre arrivée sur les lieux vers 23 heures 40', messieurs se trouvent sur la chaussée près d'un bâtiment communal (Prise de vue n° 1)

Monsieur désigne dans le ciel un point lumineux de très petite taille (Prise de vue n° 2). Il nous explique que ce point au début de son observation était beaucoup plus gros et plus proche .

Nous constatons que ce point est de couleur jaune rougeâtre et ne semble pas se déplacer. Néanmoins peu de temps après notre arrivée, ce point oscille de bas en haut puis de droite à gauche. Vers minuit le point disparaît subitement comme une lumière que l'on éteint.

Il n'y aura pas d'autre manifestation.

Le point aperçu brillait énormément. Il est à préciser que toutes les étoiles ce soir là sont de couleur blanches et très lumineuses. La lune est pleine, le temps clair et doux, aucun nuage.

... / / ...

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

LE 14 mai 1983

DESTINATAIRES

1

(Voir énumération in-fine)

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

III. R E M A R Q U E S .

A 00 heure 10' le 21 avril, nous recueillons l'audition de Monsieur

Ce dernier nous déclare que son observation a débuté vers 23 heures alors qu'il se trouvait dans son courtois. Il a vu dans le ciel une boule rouge de 15 cm de diamètre. Elle changeait de couleur et émettait un rayon de temps en temps.

Il ajoute que cette boule s'est déplacée de haut en bas et de droite à gauche. La boule a disparu au bout d'une heure PAGE N° 4

Le deuxième témoin, Monsieur est entendu à 00 heure 35'. Celui-ci nous confirme en tout point la déclaration de Monsieur PAGE N° 5

A l'issue de leurs auditions, les deux témoins nous déclarent qu'ils ont omis de nous dire qu'à un certain moment l'objet a émis un très large rayon lumineux en direction de SAINT-PIERREMENT, éclairant ainsi la campagne.

Nous invitons ensuite messieurs à représenter ce qu'ils ont vu à l'aide d'un graphique? Tour à tour ces deux personnes représenteront le même objet avec ses effets, ses déplacements et l'émission des rayons (Voir pièce n° 3)

Mentionnons que lors de notre arrivée sur les lieux ces deux personnes nous sont apparues dans leur état normal. Elles n'étaient pas sous l'empire de l'alcool et semblaient sincères dans leur récit.

Le lendemain matin nous nous rendons dans le village de BONNAUTRE à nouveau où nous prenons plusieurs clichés de l'endroit où l'OVNI a été vu.

REMARQUE: Sur la prise de vue n° 2 un point noir apparaît en haut et à droite. Aucune explication ne peut être fournie quant à la présence de ce point. (Présence sur le négatif également mais uniquement sur cette seule prise de vue)

Ensuite à l'aide de nos jumelles nous scrutons les environs afin de déceler la présence d'une quelconque construction qui aurait pu émettre une lumière pendant un temps donné. Nos recherches resteront vaines.

Poursuivant nos investigations au sol, sur le territoire des communes voisines nous contacterons plusieurs occupants de fermes isolées. Nous ne recueillerons aucun témoignage nouveau.

Les sondages effectués au sein de la population des villages voisins n'entraîneront la découverte d'aucun renseignement positif.

IV. C L O T U R E .

Messieurs nous ont déclaré avoir vu un OVNI le 20 avril 1983. Nous ne pouvons mettre en doute leur bonne foi. Ces deux personnes ne sont pas connues défavorablement de nos services et se trouvaient ce soir là dans leur état normal.

Egalement à notre arrivée nous constaterons la présence d'un point dans le ciel qui disparaîtra d'un seul coup.

En cours de nos investigations nous ne pourrions recueillir d'autre témoignage ni de trace pouvant confirmer les déclarations des deux témoins.

DESTINATAIRES:

Le présent procès-verbal a été établi en 6 exemplaires et transmis à:

- Le premier à Monsieur le Préfet **Commissaire de la République**
- Le second à Monsieur Le Procureur de la République
- Le troisième au Général Commandant la 1^{re} Région Africaine
à
- Le quatrième et cinquième à Monsieur le Ministre des Armées, Direction
de la Gendarmerie et de la Justice Militaire à **PARIS.**
- Le sixième aux Archives.

PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

Procès-verbal n° 125 en date du 21 avril 1983

AFFAIRE: Observation d'un objet volant non identifié.

TÉMOINS: - Monsieur

- Monsieur

LIEU: A BOCHAMPTRE, 08 240 BIELMONT.

PRISE DE VUE N° 1



+ Localisation du point d'observation.
Endroit où se trouvaient les témoins
puis les Gendarmes à leur arrivée.

PRISE DE VUE N° 2



o Endroit où se trouvait l' O.V.H.I
quand les deux témoins le voyait
le plus près.
(note: Présence du point sur la photo
inexpliqué)

- Endroit où se trouvait l'O.V.H.I à
la fin de l'observation et à l'arrivée
des Gendarmes.

Photo prise du point d'observation
(voir prise de vue n° 1)

PRISE DE VUE N° 3



Position de l'O.V.H.I

Fenêtre par laquelle monsieur
a vu la première fois
l'engin.

Matérialisation de l'O.V.H.I faite
suivant la description de monsieur

Lieu de la 4 ème photo a été pris.

PRISE DE VUE N° 4



Position de l'O.V.H.I lorsque monsieur
est sorti de son écurie
pour mieux voir ce qui se passait.

- PLANCHE — CROQUIS -

Procès-verbal n° 125 en date du 21 avril 1963

AFFAIRES: Observation d'un Objet Volant Non Identifié.

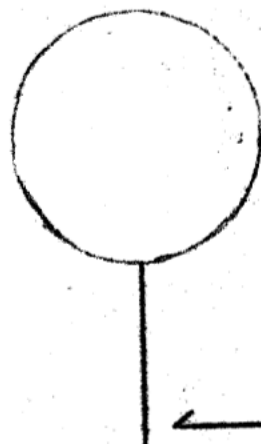
TÉMOINS: -Monsieur
-Monsieur

LIENS: A SOCHAUTIN, 06 240 BUEAUCY

I) Description donnée par les deux témoins.

Diamètre: 15 cm à une distance ignorée.

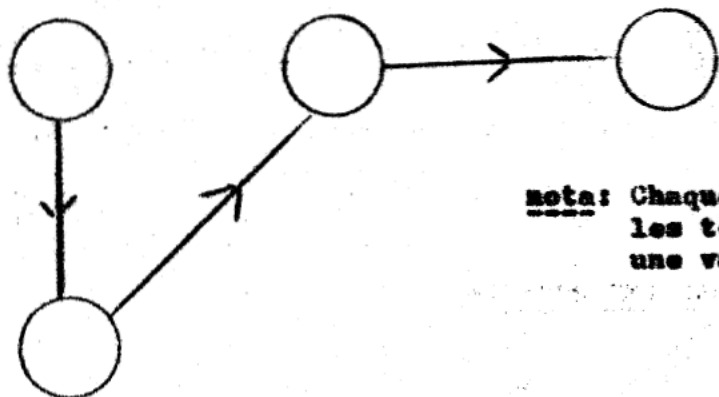
Couleur: Rouge vif à rouge très pâle.
(nota: pas de hâle.)



RAYON: - Pas de hâle également.
- Partent de n'importe quel point de la circonférence. Longueur évaluée à 10 cm.

II) Déplacements.

L'objet se déplace très très rapidement de droite à gauche ou bien de haut en bas.



nota: Chaque déplacement représenté pour les témoins de leur point d'observation une variation d'un mètre.

COMMUNE DE SOMMAUTHE ET SES ENVIRONS Echelle: 1/50000ème

